AR-Préfecture
095-219503943-20260504-13-AR
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 04-05-2026
Publication le : 04-05-2026

N° 2026/86

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **DEUX MIL VINGT SIX** le **22 avril** à 20 heures 00. Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la la salle l'Intemporelle en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON, Maire.

Etaient présents :
MM/Mmes : Pierre-Edouard EON Maire, Alexandre DOHY (+1), Rémi DU PELOUX, Catherine GAUTIER, Stanislas BARTHELEMI (+1), Patricia JOGEE, Hubert MARCHAIS, Estelle PECQUEUX(+1), Eric LEMAIRE, Solène LE MOAL, Jean-Marc PECQUEUX, Jeanne BEURY-JOSSELIN, Frédérique BACQUET, Grégory CROZZOLO, Audrey MERI (+1), Pascal FRANCK, Marie-France HOFFMANN, Marianne DECONINCK, Marc BOURALY, Joséphine VIN, Hugo SAUNIER, Frédérique DOHY, Jérôme DURIEUX, Sandrine LE BELLER, Bruno LE DISEZ formant la majorité des membres en exercice.

Date de convocation :
16 avril 2026

Date d'affichage :
16 avril 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 25
Votants : 29

Etaient absents représentés :
Laurence BARTHELEMI représentée par Stanislas BARTHELEMI
Eric LEROYER représenté par Alexandre DOHY
Philippe MONTAIGNE représenté par Estelle PECQUEUX
Elodie TEIXEIRA représentée par Audrey MERI

Marie-France HOFFMANN est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

OBJET : Participation financière des familles aux séjours de vacances 2026 et frais applicables en cas d'annulation d'une inscription

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations 2015/87, 2015/127-B et 2015/164 portant sur l'évolution des tranches de quotient familial,

Vu les dispositifs d'aide au départ en colonie attribuées par l'Etat et/ou les Caisses d'Allocations Familiales,

Considérant l'achat par la Ville de places de séjours de vacances et la volonté de la municipalité d'encourager l'inscription des enfants mérysiens à ces séjours en modulant la participation financière des familles en fonction de leur quotient familial et en la plafonnant à 50% du coût du séjour,

Considérant par ailleurs les différents pourcentages appliqués par les organisateurs des séjours en cas d'annulation d'uns inscription en fonction de la date à laquelle celle-ci intervient,

Après avis de la commission Affaires sociales, petite enfance, enfance et affaires scolaires du 14 avril 2026,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

AR-Préfecture
095-219503943-20260504-13-AR
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 04-05-2026
Publication le : 04-05-2026

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal, à l'unanimité** :

APPROUVE la grille de participation financière des familles aux séjours de vacances pour l'été 2026, ainsi que le barème des frais apllicables en cas d'annulation d'une inscription,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Méry-sur-Oise, le 27 avril 2026

La secrétaire de séance,

Marie-France HOFFMANN
Conseillère municipale départemental

Le Maire,

Pierre-Edouard EON
Vice-Président du conseil

du Val d'Oise

Participation financière des familles aux séjours de vacances de l'été 2026

		INTITULE DES SEJOURS	Sensations aquatiques	Cani Aventures	Pur' Aventure Alpes	Mer, voile et poney	Multi-activités/passion équitaquion au château	Le château d'Harry Potter	Zoo de Beauval et futuroscope	Cap sur l'île de Batz	Camp Lodges au château	Multi corse	100% adrénaline	Sicile, Tere de feu
		Age des participants	6-12 ans	6-12 ans	6-12 ans	6-12 ans	6-12 ans	6-12 ans	6-12 ans	7-13 ans	12-15 ans	12-17 ans	12-17 ans	14-17 ans
		Coût (hors quotient et aides)	748.00 €	831.00 €	962.00 €	1 275.00 €	868.00 €	868.00 €	1 169.00 €	1 097.00 €	868.00 €	1 523.00 €	1 397.00 €	1 354.00 €
Tranches	quotient en €	% participation des familles	coût famille pour 7 jours (hors autres aides)	coût famille pour 7 jours (hors autres aides)	coût famille pour 7 jours (hors autres aides)	coût famille pour 12 jours (hors autres aides)	coût famille pour 8 jours (hors autres aides)	coût famille pour 8 jours (hors autres aides)	coût famille pour 12 jours (hors autres aides)	coût famille pour 8 jours (hors autres aides)	coût famille pour 8 jours (hors autres aides)	coût famille pour 12 jours (hors autres aides)	coût famille pour 12 jours (hors autres aides)	coût famille pour 8 jours (hors autres aides)
1	0.00 à 250	20.00%	149.60 €	166.20 €	192.40 €	255.00 €	173.60 €	173.60 €	233.80 €	219.40 €	173.60 €	304.60 €	279.40 €	270.80 €
2	250,01 à 365	23.00%	172.04 €	191.13 €	221.26 €	293.25 €	199.64 €	199.64 €	268.87 €	252.31 €	199.64 €	350.29 €	321.31 €	311.42 €
3	365,01 à 480	26.00%	194.48 €	216.06 €	250.12 €	331.50 €	225.68 €	225.68 €	303.94 €	285.22 €	225.68 €	395.98 €	363.22 €	352.04 €
4	480,01 à 595	29.00%	216.92 €	240.99 €	278.98 €	369.75 €	251.72 €	251.72 €	339.01 €	318.13 €	251.72 €	441.67 €	405.13 €	392.66 €
5	595,01 à 710	32.00%	239.36 €	265.92 €	307.84 €	408.00 €	277.76 €	277.76 €	374.08 €	351.04 €	277.76 €	487.36 €	447.04 €	433.28 €
6	710,01 à 825	35.00%	261.80 €	290.85 €	336.70 €	446.25 €	303.80 €	303.80 €	409.15 €	383.95 €	303.80 €	533.05 €	488.95 €	473.90 €
7	825,01 à 940	38.00%	284.24 €	315.78 €	365.56 €	484.50 €	329.84 €	329.84 €	444.22 €	416.86 €	329.84 €	578.74 €	530.86 €	514.52 €
8	940,01 à 1055	42.00%	314.16 €	349.02 €	404.04 €	535.50 €	364.56 €	364.56 €	490.98 €	460.74 €	364.56 €	639.66 €	586.74 €	568.68 €
9	1055,01 à 1170	46.00%	344.08 €	382.26 €	442.52 €	586.50 €	399.28 €	399.28 €	537.74 €	504.62 €	399.28 €	700.58 €	642.62 €	622.84 €
10 et NC*	> à 1170,01	50.00%	374.00 €	415.50 €	481.00 €	637.50 €	434.00 €	434.00 €	584.50 €	548.50 €	434.00 €	761.50 €	698.50 €	677.00 €

* NC = Quotient non calculé

Frais de résiliation dus par la famille en cas d'annulation de l'inscription à un séjour

période d'annulation	plus de 60 jours avant le début du séjour	entre 31 et 60 jours avant le début du séjour	entre 20 et 30 jours avant le début du séjour	entre 8 et 19 jours avant le début du séjour	moins de 8 jours avant le début du séjour
% appliqué au tarif selon QF	10%	25%	50%	75%	100%

Exemple pour un séjour à 1000 €

Tranches de quotient	% participation des familles	tarif du séjour selon QF	frais résiliation si annulation plus de 60 jours avant	frais résiliation si annulation entre 31 et 60 jours avant	frais résiliation si annulation entre 20 et 30 jours avant	frais résiliation si annulation entre 8 et 19 jours avant	frais résiliation si annulation moins de 8 jours avant
1	20.00%	200.00 €	20.00 €	50.00 €	100.00 €	150.00 €	200.00 €
2	23.00%	230.00 €	23.00 €	57.50 €	115.00 €	172.50 €	230.00 €
3	26.00%	260.00 €	26.00 €	65.00 €	130.00 €	195.00 €	260.00 €
4	29.00%	290.00 €	29.00 €	72.50 €	145.00 €	217.50 €	290.00 €
5	32.00%	320.00 €	32.00 €	80.00 €	160.00 €	240.00 €	320.00 €
6	35.00%	350.00 €	35.00 €	87.50 €	175.00 €	262.50 €	350.00 €
7	38.00%	380.00 €	38.00 €	95.00 €	190.00 €	285.00 €	380.00 €
8	42.00%	420.00 €	42.00 €	105.00 €	210.00 €	315.00 €	420.00 €
9	46.00%	460.00 €	46.00 €	115.00 €	230.00 €	345.00 €	460.00 €
10 et NC*	50.00%	500.00 €	50.00 €	125.00 €	250.00 €	375.00 €	500.00 €

* NC = Quotient non calculé

095-219503943-20260504-13-AR
AR-Préfecture
Réception par le Préfet : 04-05-2026
Publication le : 04-05-2026
Acte certifié éxécutoire

AR-Préfecture

095-219503943-20260504-13-AR

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 04-05-2026

Publication le : 04-05-2026